



Terril Audiffret-Pasquier

PARCOURS DES PROMENADES SUR LES SENTIERS D'ESCAUDAIN

«pages centrales détachables»

PARCOURS DES PROMENADES SUR LES SENTIERS D'ESCAUDAIN Pages 9 - 12
 «pages centrales détachables»

« Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux ».
 Marcel Proust

Sommaire Édito

Page 3 ENFANCE & JEUNESSE

- ➔ A.L.S.H. de Juillet (Ville)
- ➔ A.L.S.H. du service prévention jeunesse (C.C.A.S.)

Pages 4 - 5 FINANCES

- ➔ Budget Primitif 2021

Pages 6 - 7 TRAVAUX

- ➔ Implantation de BVI à la zone des Six Marianne
- ➔ Aménagement de la résidence du collège

Page 8 VIE SPORTIVE

- ➔ Nouveaux horaires à la Piscine

Page 8 ENSEIGNEMENT

- ➔ Allocations scolaires 2021

Pages 9 - 12 PARCOURS DES PROMENADES SUR LES SENTIERS

Page 13 CÉRÉMONIES

- ➔ Déportés, 1er et 8 Mai
- ➔ Bicentenaire de la mort de Napoléon 1er
- ➔ «Mystère Game » de l'Âge du Capitaine
- ➔ Inscriptions aux Noces d'Or

Page 14 VIE CULTURELLE

- ➔ Activités de la médiathèque

Page 15 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- ➔ Paniers solidaires
- ➔ Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Page 16 VIE DANS LES QUARTIERS

- ➔ Mise en place de permanences

Pages 16 - 17 ENVIRONNEMENT, HYGIENE & SECURITE

- ➔ Formation CISPD
- ➔ Rappels des règles de bon voisinage
- ➔ Grippe aviaire
- ➔ Journée de dépistage COVID 19
- ➔ Accompagnement pour la vaccination

Page 18 TRIBUNES DES GROUPES

- ➔ Ensemble pour agir, l'humain d'abord!
- ➔ Objectif Escaudain
- ➔ Escaudinois, osons le changement !

Page 19 INFOS DIVERSES

- ➔ Disparition de Monsieur Gilbert DHENAIN
- ➔ Elections Régionales et Départementales
- ➔ Remplacement de la porte de l'église
- ➔ Ducasse

Page 20 FESTIVITÉS

- ➔ Programmation de la fête nationale

Chères Escaudinoises, Chers Escaudinois,

Enfin les beaux jours ! La **sortie progressive de la crise sanitaire** avec l'accès généralisé à la vaccination nous annonce des jours meilleurs.

Je sais que cette période de pandémie, longue et difficile, a eu de nombreuses conséquences sur la vie quotidienne de chacun, sur les activités professionnelles, sur la vie communale, sur la vie associative.

Durant cette période, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ont apporté toute l'aide nécessaire aux familles, aux personnes en difficulté, aux personnes âgées.

Une programmation culturelle vous est proposée par la Médiathèque ; avec la réouverture de la piscine, les accueils de loisirs prévus cet été, les festivités du 13 juillet etc... que vous allez découvrir à travers ces pages, « la vie » doit reprendre progressivement son cours ; et c'est tant mieux.

Mais il nous faut ensemble éviter une quatrième vague, aussi plus que jamais, continuons de respecter les gestes barrières, la distanciation sociale nécessaire, et le port du masque partout dans la commune !

Je vous invite, si cela n'est pas encore fait, pour votre santé comme pour celle des personnes de votre entourage, à vous faire vacciner sans attendre.

« L'ordre du jour » est désormais au beau temps, au déconfinement, et au besoin de s'aérer ; c'est ainsi que vous allez trouver **en pages centrales détachables** un guide des promenades sur les sentiers d'Escaudain.

Ces circuits, faciles d'accès, s'adressent à tous et notamment aux familles. Ils vous permettront de découvrir la richesse patrimoniale de la commune, les circuits des anciennes carrières et du terroir d'Audiffret, de profiter des espaces naturels locaux remis en valeur.

Vous découvrirez également dans ces pages l'annonce de l'arrivée sur le parc d'activités des Six Marianne de « **BVI international** » qui va construire puis commercialiser des cellules industrielles, artisanales ou commerciales.

Développer l'économie avec la CAPH, c'est de l'emploi, c'est créer de nouvelles richesses.

Attractive, Escaudain doit le rester, aussi vous découvrirez également ce que pourrait être **l'aménagement du futur quartier** entre la médiathèque et le collège, sur 7 hectares, nous permettant de réaliser près de 200 logements.

Déjà forte de 9688 habitants, notre ville, espérons le, sera classée bientôt dans la catégorie des communes de plus de 10 000 habitants, les dotations et subventions correspondantes nous permettront de **nouvelles marges de manœuvre budgétaires** pour améliorer votre quotidien dans divers domaines.

Maintenir notre population, l'augmenter un peu, cela demande également d'anticiper des investissements sur nos équipements culturels, sportifs, et scolaires. C'est dans ce cadre que s'inscrivent nos budgets, nos projets comme celui d'un nouveau groupe scolaire.

Vous trouverez dans ces pages un dossier concernant :

l'état de nos finances, le faible endettement, le budget prévisionnel pour 2021 responsable et solidaire, l'état de nos fonds de réserve pour s'assurer un autofinancement.

Ce sont des choix assumés et animés par une vision pluriannuelle et de bonne gestion afin d'aborder l'avenir avec ambition et confiance.

En matière de fiscalité directe relevant du Conseil Municipal, celle-ci n'augmente pas pour la 14^e année consécutive.

Je ne peux terminer cet édito sans exprimer cependant ma colère. Cette colère va vers certains individus n'hésitant pas à multiplier les incivilités et infractions (problèmes de voisinage, stationnements gênants et/ou salissants notamment sur les trottoirs obligeant des personnes âgées, des mamans et enfants à marcher sur la chaussée ; vitesse excessive, « engins » pétaradants, dépôts sauvages alors que tout est prévu, ramassages au porte à porte des ordures ménagères triées, désormais des déchets verts, des encombrants sur simple prise de rendez-vous par appel téléphonique, accès gratuits à plusieurs déchetteries à proximité etc.).

Aussi, à notre demande, les contrôles et les interventions de la Police Nationale se sont dernièrement intensifiés avec à la clé de nombreuses verbalisations. Tout récemment avec mon adjoint en charge de la sécurité, nous avons à nouveau fait le point avec le Commandant de Police du Denaisis ... de nouvelles interventions vont se multiplier !

Enfin, je vous donne rendez-vous les dimanches 20 et 27 juin à l'occasion des **élections départementales et régionales** ; 14 bureaux de vote vous accueilleront en toute sécurité sanitaire, certains d'entre eux ayant été transférés dans des salles plus spacieuses.

C'est donc avec beaucoup de volonté et d'espoir que je vous dis à bientôt.

Vivement !



Votre Maire,
Bruno SALIGOT

ALSH de Juillet (Ville)

Du jeudi 8 au vendredi 30 juillet 2021, l'ouverture des centres de loisirs de la maternelle « Tchoupitchoux » et celui des « Aventuriers » 6/14 ans permettra d'accueillir environ 250 enfants répartis dans les 10 groupes d'âge.

Le recrutement des animateurs réalisés en début d'année favorisera la mise en place d'un planning d'activités et de sorties riches et variées. Les objectifs éducatifs définis par les élus de la commission communale enfance jeunesse seront repris dans le projet

pédagogique proposé par la direction et les animateurs de l'ALSH. L'équipe d'animation pourra s'appuyer sur une organisation qui a prouvé toute son efficacité. La dynamique collective, les moyens matériels et financiers engagés répondent pleinement aux attentes de tous. Nul doute que les enfants apprécieront les activités proposées, s'amuser, s'éclater, respirer... pour le bonheur de tous.

D'ores et déjà nous nous tournons vers les vacances estivales.



ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX VACANCES D'ÉTÉ du Jeudi 8 au vendredi 30 juillet 2021



VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE CHOISIR LA OU LES PÉRIODES DE VOTRE CHOIX

Période 1

DU JEUDI 8 AU VENDREDI 16 JUILLET 2021

Période 2

DU LUNDI 19 AU VENDREDI 23 JUILLET 2021

Période 3

DU LUNDI 26 AU VENDREDI 30 JUILLET 2021

ACCUEIL DE LOISIRS DES TCHOUPITCHOUX



Groupe scolaire Marcel Cachin,
rue Pierre Degeyter

Le centre des « Tchoupitchoux » accueille :
les enfants nés de 2016 à 2018 (3 ans révolus au 1^{er} jour du centre)

Les enfants sont accueillis de 8h45 à 17h
Capacité d'accueil de 60 places

ACCUEIL DE LOISIRS DES AVENTURIERS



Centre Culturel Charles de Gaulle,
rue Ambroise Croizat (ancien collège)

Le centre des « Aventuriers » accueille :
les enfants nés de 2007 à 2015

Les jeunes sont accueillis de 8h45 à 17h
Capacité d'accueil de 150 places

☎ 03 27 44 89 15 / 06 86 23 38 06

✉ benaiche.o@ville-escaudain.fr

A.L.S.H. du service Prévention Jeunesse (C.C.A.S.)

L'Accueil de Loisirs du Centre Communal d'Action Sociale d'Escaudain met en place diverses activités socioéducatives en direction des jeunes de la commune âgés de 11 à 17 ans. L'objectif étant de permettre aux jeunes d'accéder aux activités pendant leur temps de loisirs.

En dépit des perturbations générées par la crise sanitaire, l'Accueil de Loisirs s'emploie à accompagner les jeunes durant toute l'année en s'adaptant aux circonstances. Il propose des activités de loisirs, sportives, culturelles correspondant aux attentes des jeunes.

Sachant que les jeunes traversent une période particulièrement difficile (restrictions de déplacements, instruction alternée entre les enseignements en distanciel et présentiel, limitation des liens sociaux...), nous estimons qu'il est tout à fait opportun de les accompagner pendant la période estivale en leur proposant des actions de nature à leur permettre de passer d'agréables vacances.

En plus des actions de loisirs, nous leur proposons un accompagnement périscolaire en vue de permettre aux volontaires de renforcer leurs acquis ou d'améliorer leurs compétences scolaires.

Pour ce faire, le programme de cet été comportera trois volets :

- des activités de loisirs avec des sorties et des activités de proximité qui seront réalisées dans les équipements municipaux
- des ateliers (en petits groupes) s'inspirant des apprentissages scolaires en : sciences, mathématiques, histoire/Géographie, arts plastiques... Ces ateliers seront animés par des personnes qualifiées
- l'aide aux apprentissages : des locaux municipaux et des animateurs seront mis à la disposition des jeunes volontaires pour une aide scolaire individualisée.

En ce qui concerne la période d'ouverture, l'accueil de loisirs fonctionnera tout le mois d'août. Le programme sera diffusé prochainement. Outre les informations sur les types d'activités, il fournira des précisions sur les conditions d'adhésion, les tarifs selon les activités, les dates d'inscription ...

Contact :

Emmanuel ROSIEK
Service Prévention Jeunesse
4, Place Condorcet
☎ 03 27 33 80 96

Compte administratif 2020

EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020	
RÉSULTATS D'ENSEMBLE (fonctionnement et investissement)	
DÉPENSES 8.892.457,08 €	RECETTES 13.790.825,49 €
Restes à réaliser 2.019.849,00 €	Restes à réaliser 819.570,00 €
RÉSULTATS CUMULÉS	
10.912.306,08 €	14.610.395,49 €
EXCÉDENT CUMULÉ	
3.698.089,41 €	

Budget primitif 2021

INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS		Valeurs pour Escaudain (B.P 2021)	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	942,10	1.037,00
2	Produit des impositions directes / population	244,44	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	819,75	1.182,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	459,39	370,00
5	Encours de la dette / population	193,57	828,00
6	Dotation globale de fonctionnement / population	372,81	152,00

Le Budget Primitif s'équilibre comme suit

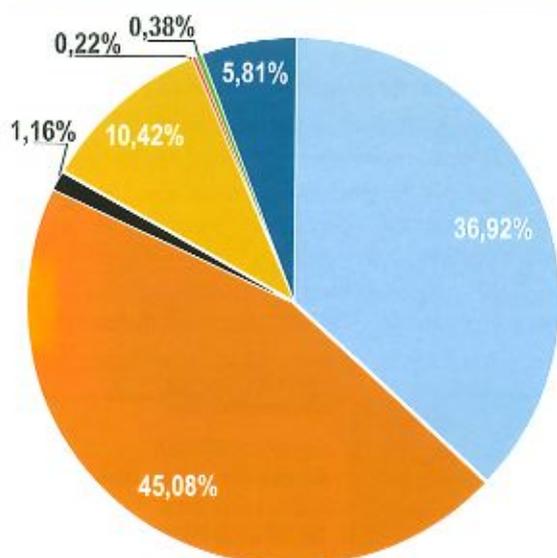
Section d'investissement	4.903.752,60 €
Section de fonctionnement	11.664.839,50 €
Total	16.568.592,10 €

Une partie de l'excédent mis en réserve (3.111.488,50 €) fait l'objet d'inscriptions en sections de fonctionnement et d'investissement. **Cet excédent est volontairement préservé afin de prévoir l'autofinancement partiel du projet de construction du groupe scolaire en centre-ville.**

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 est de 1.875.287,29 €, soit 193,57 € par habitant. L'annuité de la dette est de 302.912,21 € soit 35,26 € par habitant.

La diminution de l'encours de la dette est également, depuis plusieurs années, une volonté claire de la Commune. L'objectif étant d'avoir une situation la plus saine possible afin d'envisager un important recours à l'emprunt pour assurer le financement du projet de groupe scolaire.

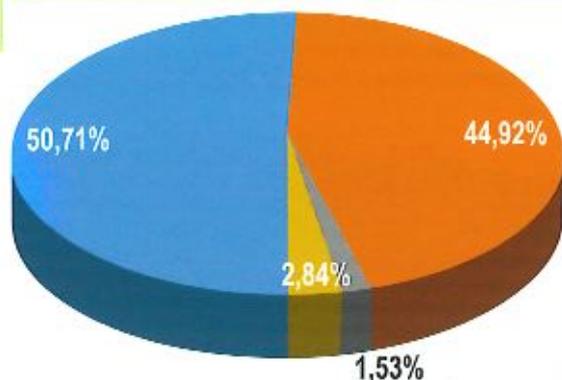
Dépenses réelles de fonctionnement



Charges à caractère général (fournitures, entretien des bâtiments, assurances...)	3 379 200,00 €	(36,92%)
Charges de personnel	4 125 920,00 €	(45,08%)
Atténuation de produits	106 442,00 €	(1,16%)
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, au CCAS, participations aux syndicats intercommunaux)	953 423,00 €	(10,42%)
Charges financières intérêts de la dette	20 573,90 €	(0,22%)
Charges exceptionnelles allocations aux étudiants et lycéens	34 710,00 €	(0,38%)
Provision pour dépenses imprévues	531 770,00 €	(5,81%)

S'ajoutent à ces dépenses réelles, les dépenses d'ordre qui constituent l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement. Elles s'établissent à 2.512.800,60 €, 2.252.500,60 € pour le virement à la section d'investissement et 260.300,00 € pour les dotations aux amortissements.

Recettes réelles de fonctionnement



Dotations, subventions et participations	4 027 170,00 € (50,71%)
Impôts et taxes :	3 567 280,00 € (44,92%)
Autres recettes :	121 500,00 € (1,53%)
Produits des services du domaine :	225 800,00 € (2,84%)

S'ajoute à ces recettes réelles, le report du résultat 2020 d'un montant de 3.698.089,50 €.

Les dotations d'Etat :

	2020	2021	Variation 2021/2020
Dotation forfaitaire de l'Etat	2.100.352 €	2.103.052 €	+ 0,13 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	978.161 €	1.019.523 €	+ 4,23 %
Dotation Nationale de Péréquation	154.112 €	155.253 €	+ 0,74 %
Dotation de Solidarité Rurale – part péréquation	148.726 €	150.886 €	+ 1,45 %
Dotation de Solidarité Rurale – part cible	227.732 €	250.677 €	+ 10,08 %
Montant total des dotations	3.609.083 €	3.679.391 €	+ 1,95 %

Fiscalité directe :

A compter de 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

La suppression a entraîné une modification des modalités de vote des taux d'imposition à compter de 2021.

Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB. Le taux départemental de TFPB 2020 vient s'additionner au taux communal 2020. Ce taux de TFPB majoré de l'ex-taux départemental devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Le Conseil Municipal n'ayant pas souhaité augmenter le taux communal de base, le **taux de TFPB** voté par celui-ci par délibération en date du 13 avril 2021 est donc de **41,61 %** (soit **22,32 %** taux communal 2020 + **19,29 %** taux départemental 2020).

Avec ce transfert de taux, la Commune étant sous-compensée, un mécanisme de correction est prévu par l'Etat (coefficient correcteur d'équilibrage).

Le **taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties** est maintenu à **69,78 %**.



Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier

Année	Population de référence (INSEE)	Encours	Encours par habitant
2020	9.660	2.189.467,33 €	226,65 €
2021	9.688	1.875.287,29 €	193,57 €

Sont notamment prévus en section d'investissement :

- ➔ Réfection des trottoirs rue Jeanne Bouchet : 87.000 €
- ➔ Création d'un parking et réfection de la voie douce rue de Verdun : 75.000 €
- ➔ Etude pour la réalisation d'une liaison douce ruelle Gambetta : 20.000 €
- ➔ Pose d'une clôture pour l'agrandissement du cimetière : 45.000 €
- ➔ Réfection de la toiture de la salle Ferrara : 60.000 €
- ➔ Remplacement de la chaudière de l'école Schneider : 55.000 €
- ➔ Création de réserves, fourniture et pose d'une clôture à l'école Paul Langevin.
- ➔ Equipements informatiques pour les écoles élémentaires dans le cadre de l'appel à projets socle numérique : 120.000 €
- ➔ Vidéo-protection quartier Louise Michel : 35.000 €



BVI boucle le parc d'activités des Six Marianne sur Escaudain

A son départ du Denais, l'entreprise sidérurgique Usinor a laissé des friches pléthoriques sur un territoire saigné à blanc. C'est pourquoi, l'intercommunalité de La Porte du Hainaut s'est attelée depuis son émergence (2001) à acquérir le foncier délaissé, mais surtout à développer un nouveau tissu économique. Sur Escaudain, Le Parc des Six Marianne faisait partie depuis 2003/2004 de cette stratégie économique. En 2021, ledit Parc achève son occupation foncière à travers un opérateur belge, BVI, dont la proposition robuste s'appuie sur une expérience qualitative éprouvée.

Même si le Hainaut est situé au carrefour géographique de l'Europe du Nord, une implantation est parfois le résultat d'une rencontre. « J'ai rencontré BVI sur le salon SIMI (Salon de l'Immobilier d'Entreprise) plusieurs années de suite. Puis, en 2018, nous avons avancé sur ce projet. Cette entreprise a étudié les dossiers sur d'autres Parcs d'activité de la Porte du Hainaut, les sorties de projets, etc...

Puis, elle s'est décidée à proposer un projet de location d'espace privatif, voire à l'achat. Nous voulions une offre plus contemporaine sur ce Parc des Six Marianne qui a déjà pas moins de 4 hôtels d'entreprises, mais également des investisseurs sur leur propre compte ou partenaire. Au global, une cinquantaine d'entreprises sont déjà présentes à Escaudain sur 500 000 M2 de bâtiments, 400 TPE ou PME, pour environ 3 000 emplois maintenus ou en création. Notre rôle est d'apporter une dynamique », commente **Nicolas Slowik, chargé de mission pour Porte du Hainaut développement**.

BVI est une entreprise belge située sur Anvers et Wavre (près de Bruxelles). « Nous sommes sur 30 sites en Belgique, en Allemagne, et sur la France concrètement pour la 1ère fois sur Escaudain. Nous avons eu un très bon accueil à La Porte du Hainaut, c'est très important pour BVI le rapport avec les autorités locales. Enfin, outre le fait que ce site est proche des 4 capitales, Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam, et pas loin du Luxembourg, vous êtes au bord de l'autoroute, proche de 3 aéroports (Lesquin, Zavanten, et Charleroi), et le train est également possible », indique **Geoffroy Dumonceau, chef développement Officer chez BVI.BE**

Ensuite, le produit présenté est assez souple. « Nous proposons à la location 3 niveaux de finition, celle brut de béton avec une kitchenette cuisine et les sanitaires, une avec une mezzanine, et une autre avec des panneaux photo voltaïques sur le toit. Nous commençons officiellement la commercialisation d'un espace de 6 000 M2 avec un découpage possible pour des cellules de 230 M2 à 800 M2. Nous sommes aussi très souples dans l'aménagement, c'est presque une création à la carte. Néanmoins, nous construisons ici ce que l'on fait d'habitude », précise **Geoffroy Dumonceau**.

Ensuite, il justifie la qualité de la prestation dans le temps. « Nous faisons très attention au volet paysager. Le lieu sera arboré. De plus, nous lançons une copropriété pour l'entretien des extérieurs. De cette manière, cela vieillit très bien. Vous aurez également un bassin de rétention d'eau pour récupérer l'eau de pluie », poursuit-il. C'est très malin l'entretien par les occupants, moins coûteux au final qu'une rénovation lourde d'un bâti dégradé à l'intérieur comme à l'extérieur par l'opérateur.

Le coût de location au M2 se situe entre 60 et 72 euros annuel, Hors Taxe, Hors Charges, suivant l'option choisie par le locataire. « C'est un prix dans le marché de la location. De plus, ce site des Six Marianne est encore dans la ZFU (Zone Franche Urbaine) jusqu'au 31 décembre 2021, un prolongement d'une année suite à la COVID. Ensuite, nous recevons des appels tous les jours pour des locations voire à l'achat. En effet, il y a une autre parcelle, BAT C, où le permis n'est pas encore purgé de tout recours. Ce bâtiment est prévu à la vente. Nous avons déjà trois acheteurs sur ce même site » précise **Nicolas Slowik**.



Cette dernière disponibilité foncière, située en bordure d'autoroute A21, permet l'installation de 22 parcelles. Comme souvent, le repas se juge au dessert, il fallait donc soigner ce bouclage du Parc des Six Marianne.

Alors que les plaques de commercialisation sont encore fraîches, certains locataires frappent déjà à la porte. En effet, Christophe Tilly et Mélanie Tanis, acquéreur(e)s d'une enseigne sur Cambrai « Fournitures Industrielles du Nord » veulent changer de logiciel. « Nous voulons changer de zone géographique, nous relocaliser sur un site où vous êtes proches de Valenciennes, Cambrai, Douai, et Lille, etc., une nouvelle zone de chalandise comme une toile d'araignée. Actuellement, nous avons 80% de nos clients sur Cambrai », indique **Christophe Tilly**.

Cette entreprise de 3 salariés est dans le domaine de la distribution de « pièces industrielles de toute nature. Maintenant, nous voulons nous recentrer sur l'EPI (Equipement de Protection Individuel), les emballages, et les consommables dans le sanitaire, hygiène », ajoute Christophe Tilly. Pas de doute, cette pandémie booste les initiatives dans le domaine de la fourniture sanitaire, et ce n'est qu'un début !



Aménagement de la « Résidence du Collège »



Depuis plusieurs années maintenant, la municipalité a engagé le renouvellement de la ville avec notamment l'aménagement du site Knox. L'action se poursuit aux abords de l'avenue de la Paix avec le projet de la « Résidence du Collège ». D'une surface d'environ 7 hectares, elle devra répondre aux ambitions principales :

- ➔ de proposer des logements pour tous, en accession ou en location, en béguinage.
- ➔ de développer des équipements de proximité utiles à la vie du quartier, notamment la construction d'un Local Commun Résidentiel (LCR).
- ➔ d'assurer la sécurité pour les accès au collège.

La commune, propriétaire des terrains, a confié cette mission, à Nordsem qui suivra le programme défini par le conseil municipal. Ce programme est basé sur

la réalisation d'environ 200 logements sur 10 ans. Le programme sera livré en trois phases successives.

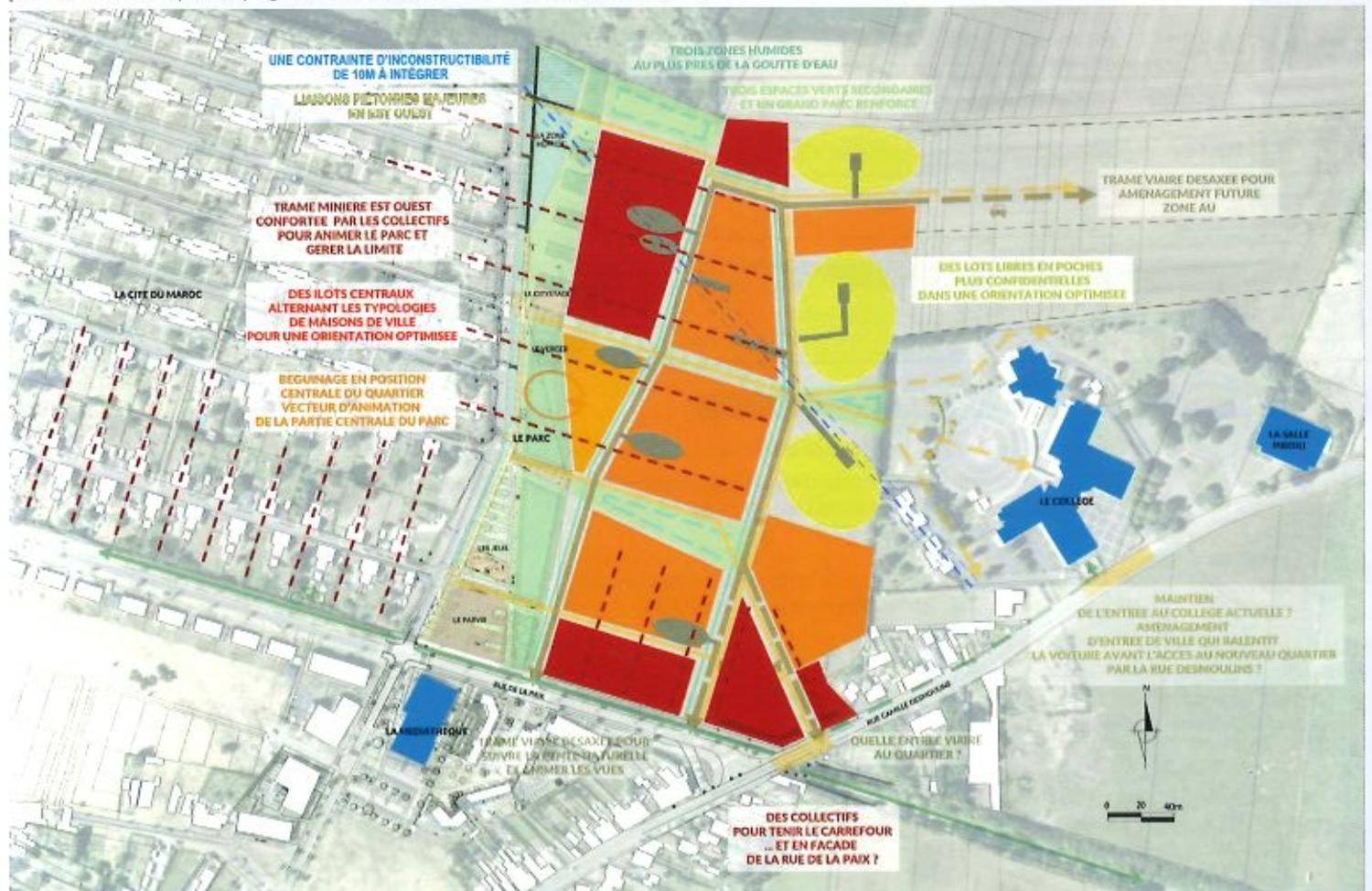
Un groupement de bureaux d'études a proposé les premières ébauches d'aménagement soumises à la concertation auprès des habitants. Le conseil municipal a souhaité, par délibération en date du 13 avril 2021, officialiser les modalités de concertation avec la population. Chaque habitant de la commune a la possibilité de s'exprimer sur le projet selon les modalités suivantes :

- ➔ une réunion publique dans le quartier, si les conditions sanitaires le permettent,
- ➔ la mise à disposition d'un registre au sein des locaux de la Mairie
- ➔ un accès à l'information via le site internet de la ville rappelant les objectifs, les modalités de la concertation,

➔ la possibilité pour toute personne intéressée de s'exprimer par courrier adressé à Monsieur le Maire.

Vous êtes donc invités à manifester vos questionnements, suggestions ou avis afin de commencer ensemble la construction du nouveau quartier. Les documents sont consultables en mairie, ou sur le site internet de la ville.

La concertation préalable lancée dès le 3 mai 2021 se poursuit jusqu'au 1^{er} octobre 2021. Mais cette concertation préalable ne s'arrêtera pas à l'étude du projet, elle se poursuivra tout au long du processus de réalisation.



Nouveaux Horaires de la Piscine (du 9 Juin au 6 Juillet)



Attention ! Des mesures d'accueil sont mises en place pour continuer à agir ensemble contre la circulation du virus.

Lundi :	12h-13h30* <i>Tout public</i>
	17h-17h45 <i>Leçons de natation</i>
Mardi :	12h-13h30 <i>Leçons de natation « Adultes »</i>
	17h-18h30* <i>Réservé aux dames</i>
	18h30-19h15 <i>Leçons de natation</i>
Mercredi	13h-13h45 <i>Leçons de natation</i>
	14h-15h30 <i>Ecole de Natation</i>
	15h45-17h15* <i>Tout public</i>
	17h45-19h15* <i>Tout public</i>
Jeudi	12h-13h30* <i>Tout public</i>
Vendredi	17h-17h45 <i>Leçons de natation</i>
	18h-20h* <i>Réservé aux adultes</i>
Samedi	9h30-11h30 <i>Leçons de natation</i>
	14h-16h* <i>Séance familles «Jardin aquatique» + Tout public</i>
Dimanche	9h-11h30* <i>Tout public</i>

Modalités d'accueil

Réservations obligatoires (au minimum 24h avant la séance)

par mail : piscine@ville-escaudain.fr

ou par ☎ : 03.27.44.32.47 (aux heures d'ouverture de la piscine)

(merci d'indiquer le nombre de personnes, les noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone)

Conditions de baignade

- ➔ Pièce d'identité nécessaire pour justifier la réservation
- ➔ Fréquentation maximale instantanée limitée à 40 personnes
- ➔ Port du masque obligatoire à l'entrée de la piscine jusqu'aux casiers et également à la sortie
- ➔ Respect des distances et gestes barrières
- ➔ Durée de la séance : 1h30 temps d'habillage compris
- ➔ Coupure de 30 minutes pour la désinfection
- ➔ Matériel extérieur autorisé plaquettes, mini-palmes, lunettes de bain après désinfection dans le bac prévu à cet effet
- ➔ Douche savonnée obligatoire avant l'accès au bassin
- ➔ Port du bonnet de bain obligatoire
- ➔ Les enfants de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés par un adulte au bassin
- ➔ Fermeture de l'établissement 30 minutes après la fin de séance
- ➔ Douche rapide dès la sortie de l'eau afin d'éviter les rassemblements



Activités

- ☞ *Sauna ouvert, limité à 10 entrées maximum (5 personnes à l'intérieur)
- ☞ Reprise de toutes les activités en Septembre
- ☞ Fermeture pour vidange du 30 Août au 5 Septembre

Enseignement

Allocations scolaires 2021

Sont concernés les élèves ayant fréquenté assidûment un établissement :

- ➔ D'enseignement spécialisé (section d'études spécialisées d'un collège, institut médico-éducatif, ...) : 92 €*
 - ➔ Du second cycle de l'enseignement secondaire (lycée) : 35 €*
 - ➔ De l'enseignement supérieur : 105 €*

Attention, ne sont pas concernés par ce dispositif les élèves suivant des cours par correspondance, en alternance ou apprentissage, ou bénéficiant d'une rémunération ou indemnisation. *Barème 2020.

Pièces à fournir :

- ➔ Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- ➔ Certificat de scolarité relatif à l'année 2020/2021 (avec le cachet et la signature du chef d'établissement) ou un certificat d'inscription pour les étudiants où figurent l'adresse et la date de naissance du demandeur,
- ➔ RIP ou RIB :
 - ◇ au nom des parents pour les élèves mineurs (accompagné du livret de famille),
 - ◇ au nom de l'élève s'il est majeur ou atteint la majorité à compter du 01/07/21.

Les demandes doivent être transmises à l'état-civil du 31 mai au 2 juillet 2021 inclus, pour ce faire, merci de privilégier l'envoi de la demande via les formulaires en ligne disponibles sur le site internet de la ville (www.escaudain.fr).

En cas d'impossibilité, une prise de rendez-vous au 03.27.44.07.04 est obligatoire pour déposer la demande.

Parcours des promenades sur les sentiers d'Escandain



<http://www.escaudain.fr/>



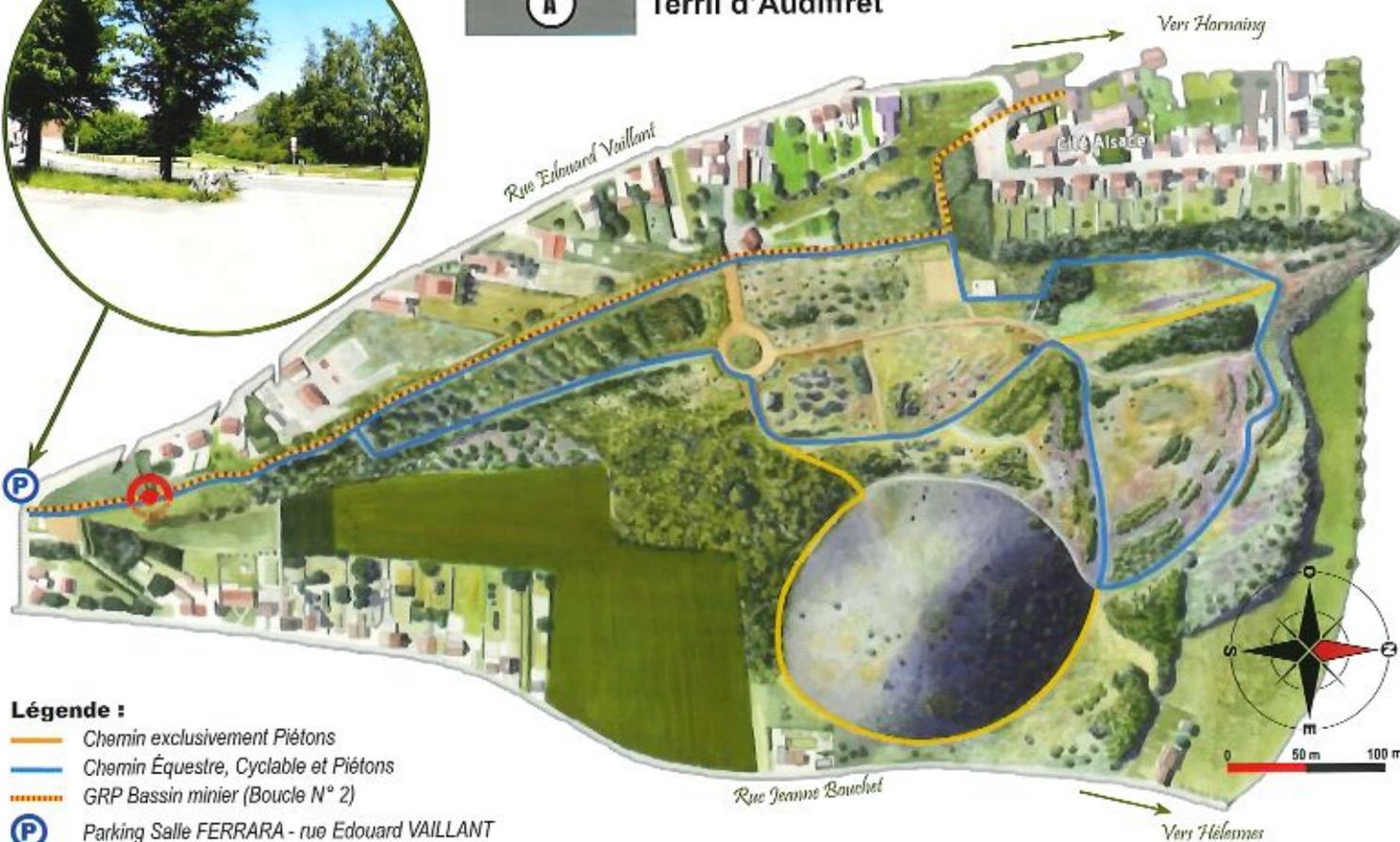
<https://www.facebook.com/Ville.Escaudain>



Légende :

-  Chemin exclusivement Piétons
-  Chemin Équestre, Cyclable et Piétons
-  GRP Bassin minier (Boucle N° 2)
-  Parking Salle FERRARA - rue Edouard VAILLANT

A Terril d'Audiffret



1 Empruntez la rue à droite du n° 11 qui se poursuit en ruelle piétonne. Coupez une rue et suivez en face la rue Henri Durre ; dans le virage, continuez tout droit sur la ruelle en direction du terril.

2 Après un coup d'œil sur la cité minière, prenez à gauche l'ancienne voie ferrée minière | « cavalier » | puis traversez prudemment la RD 8. Ne quittez pas le sentier stabilisé.

3 Coupez la route et, à la fourche, poursuivez à droite (macadam). Cheminez au-dessus de la voie ferrée puis sous la RN 455 par le passage busé.

4 Vous voici sur le site de la **carrière des Plombs et du terril** requalifié de l'ancienne fosse Saint Marck. Ces anciennes carrières de craie et de marne servaient à la production de chaux pour l'unité Usinor de Denain. Partez sur la droite | point de vue | puis virez à gauche | mare. Suivez bien le balisage. Passez une seconde mare puis descendez vers les anciennes carrières. En bas, contournez par la gauche la « falaise » crayeuse puis grimpez le deuxième sentier à gauche. Le site prend ici des airs de « mini canyons ».

5 En haut, continuez à gauche en ligne droite jusqu'à la sortie du site. Vous serez peut-être surpris de rencontrer ici un troupeau de moutons pâturant en semi-liberté. Un pâturage extensif a en effet été mis en place par le Département du Nord. Il permet le maintien d'un paysage ouvert en évitant la colonisation par les arbres et les arbustes, ainsi que la présence de végétations basses favorables à une forte diversité biologique. Les moutons sont des animaux paisibles et fragiles. Merci de ne pas les déranger et de ne pas les nourrir.

6 Traversez la RN 45 par un crochet droite / gauche, pour récupérer le « cavalier » qui relie les sites des carrières des Plombs et des Peupliers.

7 Descendez-en bas vers la RD 330 et le parking d'accueil du site départemental. Continuez en face sur 1 500 m.

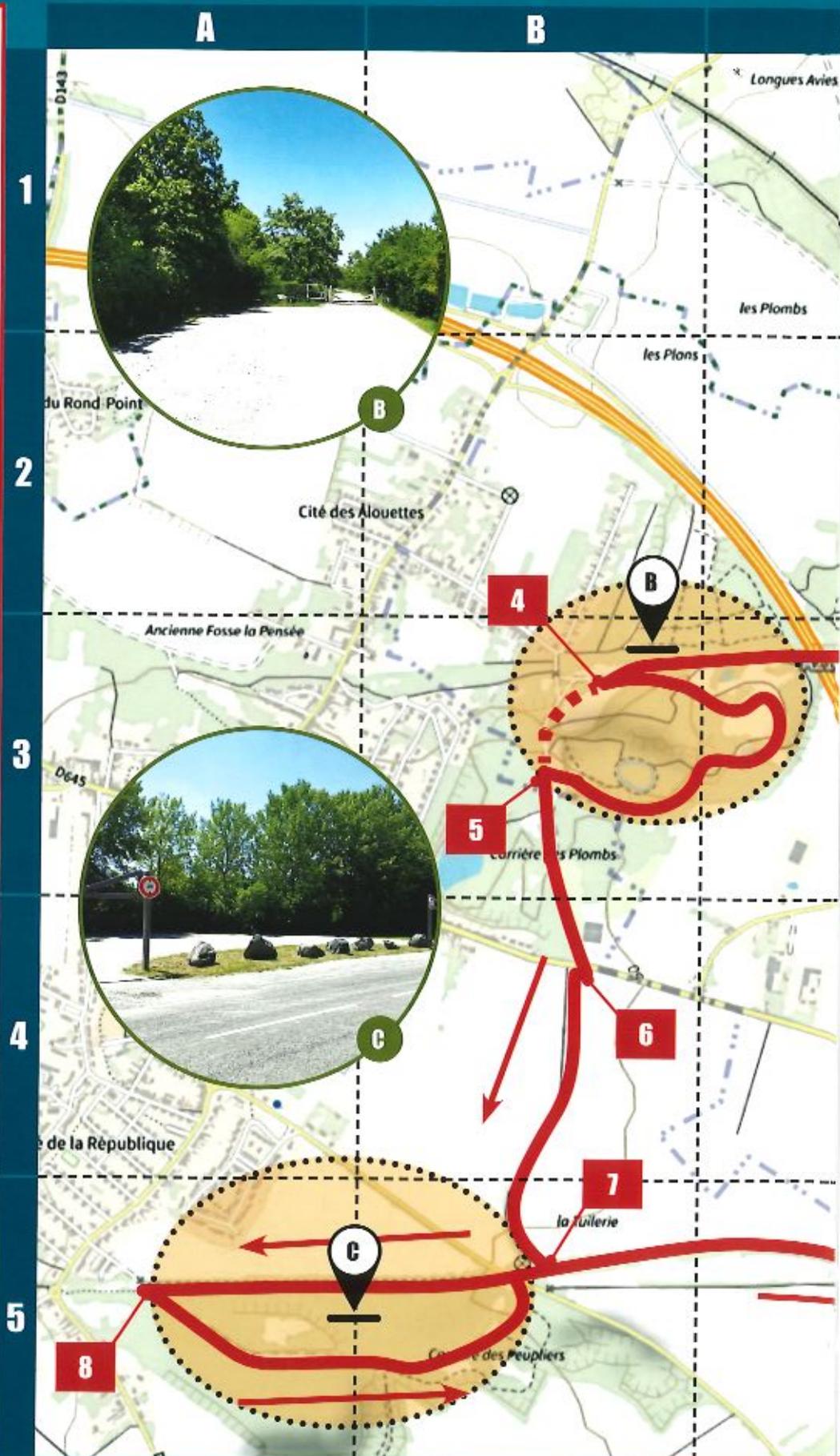
8 Suivez par la gauche l'itinéraire balisé. De nombreux végétaux calcicoles | adaptés aux sols calcaires | ont été plantés dans le cadre de la requalification : viorne lantane, cornouiller mâle, alisier torminal. De nouveau sur le parking, traversez, grimpez et continuez tout droit le long de l'ancienne voie ferrée en haut du talus.

9 Au bout, descendez et prenez à gauche. La petite route fait un coude à gauche avant de longer la voie de chemin de fer.

10 Franchissez à droite la voie ferrée et après le passage sous l'A21, empruntez la première rue à gauche (rue Emile Zola).

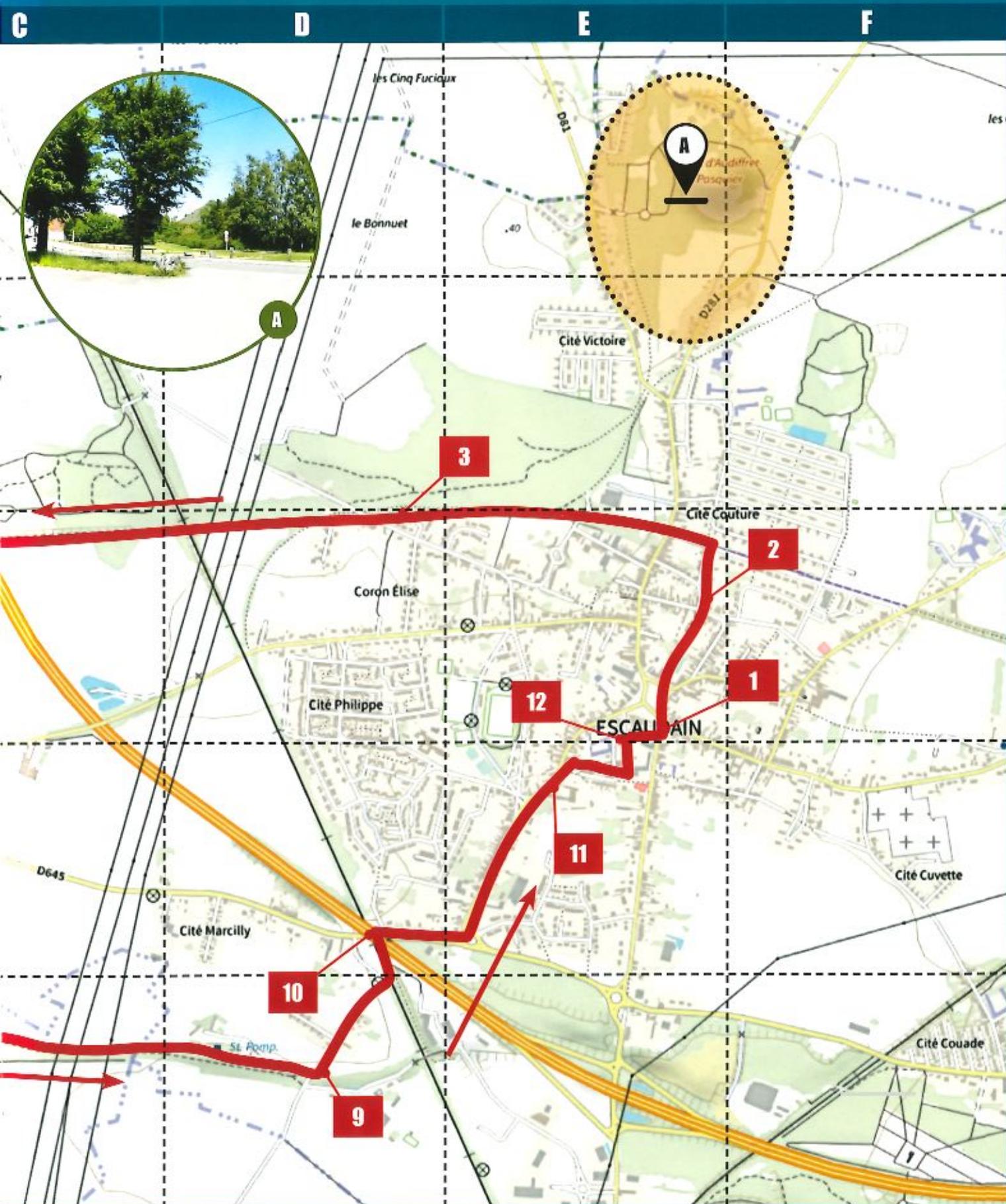
11 Dirigez-vous à droite vers le centre-ville puis virez à droite sur la ruelle (rue du 8 Mai 1945). Se dirigez à gauche vers l'église. Son établissement sur la base d'une ancienne chapelle seigneuriale ou d'un fortin, constituait un système de défense fortifié, fournissant notamment un abri pour les fermiers des grandes censes de l'abbaye Saint Amand. Notez la flèche en forme de tiare et les queues d'hirondelles qui l'enjolivent.

12 Au pied de l'église, traversez le jardin public, croisez le kiosque, à l'emplacement duquel s'élevait un grand colombier, la fontaine, le porche et le musée de la mine et des traditions populaires. Rejoignez alors la place ; notez au passage le colombier (1664).



Circuit des Anciennes Carrières et du Vieil Escaudain

10 km - 2 h 30 à 3 h 20 - Départ : Escaudain - place du centre-ville.



0 200 m

Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Circuit des Anciennes
Carrières et du Vieil
Escaulain



Continuité
d'itinéraire
Mauvaise
direction



Changement
de direction

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.

B**Carrière des Plombs et Terril Saint Marck**

Cartographie des cheminements de site Espaces Naturels du Nord

C**Carrière des Peupliers**

Cartographie des cheminements de site Espaces Naturels du Nord

Déportés, 1er et 8 Mai



Prise de parole de Monsieur le Maire lors du jour du souvenir des Déportés

Conformément aux recommandations sanitaires, les commémorations habituelles (Jour du souvenir des Déportés : 25 Avril, Fête du Travail : 1er Mai et 8 Mai 1945) n'ont pas pu être célébrées comme traditionnellement. Seuls quelques membres du Conseil Municipal accompagnés des représentants des anciens combattants se sont rendus au monument aux morts pour les dépôts de gerbe et prises de paroles.

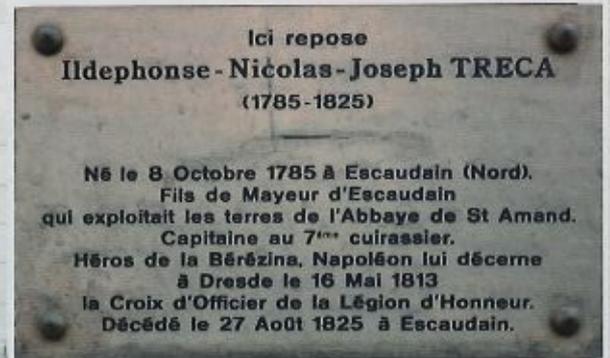
13 médailles du travail ont été décernées cette année :

- ➔ 4 au titre de l'échelon Argent
- ➔ 6 au titre de l'échelon Vermeil
- ➔ 1 au titre de l'échelon Or
- ➔ 2 au titre de l'échelon Grand-Or

Bicentenaire de la mort de Napoléon

2021 marque le 200ème anniversaire de la mort de l'Empereur Napoléon 1er. Rappelons qu'à Escaudain gît **Ildephonse-Nicolas-Joseph TRECA**, Grognard décoré par Napoléon BONAPARTE le 16 Mai 1813.

Pour la petite histoire, « Grognard » est le nom donné aux soldats de la Vieille Garde de Napoléon. Elle était partagée en « Grenadiers » et « Chasseurs ». Existait aussi la Moyenne Garde, partagée en « Fusiliers Grenadiers » et « Fusiliers Chasseurs », et la Jeune Garde partagée en « Tirailleurs » et « Voltigeurs ».



La sépulture est visible sur le mur de l'église à droite du monument aux morts

«Mystère Game» de l'Âge du Capitaine

L'Age Du Capitaine, association Escaudinoise, a reçu le label de la Fondation « 2021 Année Napoléon » pour son « Mystère Game ». Ce parcours jalonné d'énigmes vous permettra de revivre les 100 jours de Napoléon : « Le vol de l'Aigle ». « Cet événement permet à Escaudain d'avoir un rayonnement Mondial ! » tient à préciser Franck Bourlon, Président de l'ADC. En effet, ce jeu côtoie des commémorations en France, bien sûr, mais également en Belgique, Roumanie, Allemagne, Chili...



Samedi 23 octobre à partir de 18h à la Médiathèque

www.fondationnapoleon.org

NOCES D'OR



Mesdames, Messieurs, vous allez fêter cette année vos 50, voire 60 ans de mariage.

Vous êtes domiciliés à Escaudain, inscrivez-vous à la cérémonie des Noces d'Or qui aura lieu le : **Dimanche 10 octobre 2021**

En mairie, service de l'Etat Civil (jusqu'au 10 septembre).

Activités de la Médiathèque en Juin et Juillet

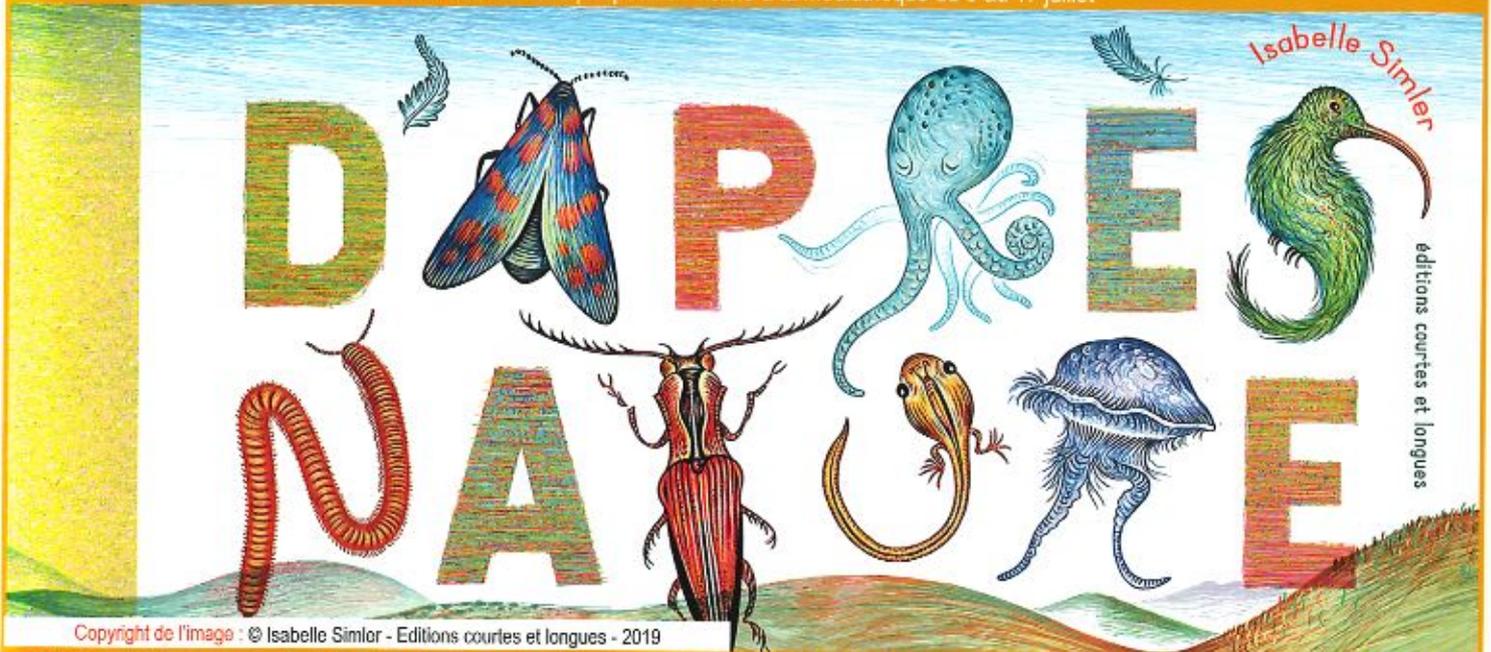


L'association *Le cahier allant vers*



proposera deux ateliers de création de livres en tissu pour les enfants (2 et 17 juin) et un atelier d'écriture pour ados-adultes (19 juin)

D'APRÈS NATURE | Exposition visible à la médiathèque du 3 au 17 juillet



Copyright de l'image : © Isabelle Simler - Editions courtes et longues - 2019

Esquisses, dessins, croquis... Isabelle Simler révèle la nature dans tous ses états : tentacules, pétales, pattes, ailes, gueules, feuilles, plumes, fourrures... Aucun détail n'échappe à son coup de crayon. Un carnet de portraits naturalistes précis ou suggérés, poétiques, drôles et merveilleux pour découvrir la faune et la flore sous l'œil fin et enchanteur de l'artiste.

Lecture musicale



autour de l'univers Isabelle Simler, par nos collègues de la médiathèque de l'Ostrevant (3 juillet)

Atelier fresques



par Isabelle Simler (7 juillet)

Découvrez toute l'actualité et la programmation culturelle de la médiathèque sur sa page Facebook et sur le site internet du Réseau de Lecture publique de la Porte du Hainaut : <https://www.mediatheques-porteduhainaut.fr/>

Les animations sont gratuites et ouvertes à tous, sur inscription.

Informations et inscriptions à la médiathèque ou au 03 27 14 29 00.



Les horaires de la médiathèque :

Mardi	14h-18h
Mercredi	10h-12h et 14h-18h
Judi	14h-18h
Vendredi	14h-18h
Samedi	10h-12h30 et 14h-18h

Fermeture

Annuelle de La Médiathèque Envisagée
Du mardi 20 juillet
Au 2 août inclus

LIVE ENTRE LES LIVRES

A suivre prochainement :

voire concert de la rentrée ! (en partenariat avec l'association Dynamo et la Médiathèque départementale du Nord).

Centre Communal d'Action Sociale

Paniers solidaires



Durant la période de confinement particulièrement difficile à surmonter pour de nombreuses familles, le Département du Nord a fait le choix d'apporter avec le CCAS de la commune, un nouveau soutien à la fois aux filières de productions agroalimentaires locales mais aussi aux parents et enfants les plus défavorisés.

Sur proposition des Conseillers Départementaux, Mr Lefevre et Mme Denizon-Zawieja, à Monsieur le Maire, ce sont à 90 familles que cette l'aide alimentaire s'est adressée.

Chacun des 90 paniers était composé d'œufs, lait, gaufres, confiture de fraise, 1l de jus de pommes, pommes, carottes, céleri, oignons, endives, chou blanc et 5 kg de pommes de terre Melody.

Lors de cette distribution, plusieurs élus, administrateurs du CCAS et surtout les agents du CCAS ont également transmis des coupons d'informations concernant des offres d'emploi à pourvoir sur Escaudain dans divers chantiers d'insertion.



Le SAAD est destiné aux personnes âgées, aux adultes en situation de handicap ou dépendants, aux personnes sortant d'hospitalisation et habitant la commune d'Escaudain.

La mission principale du service est d'organiser l'aide à domicile pour les personnes les plus en difficulté. Il met à leur disposition un personnel formé et/ou qualifié, afin de faciliter la vie au quotidien et de favoriser l'autonomie de chacun dans le respect, l'écoute et la solidarité.

Afin de vous proposer un accompagnement adapté, une évaluation globale de la situation est effectuée avec vous et/ou un membre de votre entourage.

CONTACTEZ-NOUS

16 rue Paul Bert - 59124 Escaudain

03.27.44.88.96

07.55.58.26.90

pupilli.v@ville-escaudain.fr

Le SAAD vous propose des services très variés :

- L'aide au lever et/ou coucher
- L'entretien du logement
- La préparation et l'aide à la prise de repas
- Les courses
- L'aide à la toilette
- L'accompagnement

Nous déterminons ensemble les tâches à accomplir, les horaires et la fréquence d'intervention.

Autres avantages :

- La décharge de la partie administrative.
- L'adaptation au plus près de vos attentes
- La continuité du service lors des absences des intervenants

Comment faire la demande ?

Il vous suffit de prendre rendez-vous avec le responsable du SAAD pour faire une demande de prise en charge et solliciter soit le département du Nord (APA, PCH) ou votre caisse de retraite (CARSAT, CNRACL, MGEN, etc.) avec lesquels nous sommes conventionnés.

Les pièces à fournir seront précisées lors de la prise de rendez-vous.

SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE - SAAD -

ville d'Escaudain
C.C.A.S.



HORAIRE D'OUVERTURE

Notre service administratif est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le personnel peut intervenir à domicile de 6h30 à 22h00 du lundi au samedi ainsi que le dimanche et les jours fériés

DEVIS
GRATUIT

Bénéficiez de
50% de
réduction ou
crédit d'impôt

Vie dans les Quartiers

Mise en place de permanences

Les élus à la rencontre et à l'écoute des citoyens

La Municipalité d'Escaudain poursuit les efforts déployés dans le cadre de l'amélioration des services rendus à la population. Une attention toute particulière est portée aux quartiers excentrés. Elle compte y instaurer des permanences en organisant des présences régulières d'élus, accompagnés de techniciens.

Motivée par la volonté de pallier l'une des difficultés géographiques du territoire (étalement urbain), cette démarche vise à compenser l'éloignement entre certains quartiers et le Centre-ville où se trouve le siège de Mairie. Cela permettra donc de : renforcer l'écoute, répondre aux préoccupations et si nécessaire d'orienter des habitants selon leurs besoins vers les services municipaux appropriés.

Ces permanences qui seront tenues par des élus représentent en réalité l'occasion d'aller au-devant de la population tout en investissant leurs lieux de vie habituels. En favorisant des échanges individuels (interpersonnels) et collectifs (par le biais des associations), cette proximité compte promouvoir l'expression citoyenne. Elle ouvrira finalement des perspectives permettant de répondre à deux attentes : une meilleure connaissance du vécu des habitants et

une veille active pour le repérage d'éventuels difficultés et dysfonctionnements locaux.

La plus-value de cette disposition est la réactivité qu'elle implique dans la construction de réponses et le soutien aux initiatives des habitants ou des associations pour l'amélioration des conditions de vie de leurs quartiers respectifs.

Les conditions sanitaires actuelles ont retardé le lancement de cette démarche. Néanmoins, compte tenu de l'urgence de la situation dans nos quartiers, la Municipalité d'Escaudain envisage de démarrer ces permanences **à partir de juin (suivant les quartiers).**

Elles auront lieu les mardis, de 9H30 à 12H00, à raison d'une fois par mois et par quartier.

Concrètement, elles se traduiront d'une part, par des accueils physiques au sein des locaux à l'initiative des habitants et de l'autre, des entretiens informels en arpentant les rues (lors des maraudes).

Cependant, compte tenu du projet de **rénovation urbaine dont fait l'objet le quartier Schneider**, il paraît primordial d'informer les habitants sur le déroulement des opérations. C'est pourquoi, nous y prévoyons des permanences conjointes entre Maisons et Cités et la Ville d'Escaudain.

Avant d'envisager le déploiement de cette initiative dans d'autres secteurs, il est prévu de démarrer dans un premier temps sur cinq sites dotés de locaux de quartiers :

➔	Quartier Louise Michel 27, allée des Tilleuls <i>En face de la Résidence Picasso</i>
➔	Quartier Schneider 260, rue Paul Bert <i>Entre l'école Paul Schneider et le passage à niveau</i>
➔	Quartier Quart de six heures 1, rue Roger Salengro <i>À côté de l'école Roger Salengro</i>
➔	Cité Nervo 21, Cité Nervo
➔	Secteur nord 17, rue Antonin François (<i>Cité Couture</i>). <i>Les permanences dans le local de quartier auront lieu dès que les travaux de réhabilitation seront terminés.</i>

Environnement, Hygiène & Sécurité

Les élus du CISPD en formation



Afin de se donner toujours plus d'atouts pour répondre aux attentes des populations et d'être toujours plus réactifs en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, les élus du CISP, ont pu bénéficier récemment d'une formation axée sur l'organisation de la justice, plus particulièrement du Tribunal judiciaire de Valenciennes.

Cette formation qui s'est déroulée le 14 avril dernier à Absoon, ville du CISP qui vient de prendre la présidence de la structure pour une année, a été menée par madame Parent, Procureur adjointe du tribunal judiciaire de Valenciennes et madame Dozé, chargée de mission justice de proximité du TDV. Ces deux professionnelles au cœur des questions de justice ont pu, avec pédagogie, transmettre aux élus leurs connaissances du fonctionnement du Tribunal de Valenciennes et contribuer avec les acteurs des villes membres du CISP, à la construction d'outils

permettant à chacun d'être efficace dans la lutte contre la délinquance dans leurs villes respectives. Malgré la situation sanitaire, le CISP poursuit son développement. Il a par ailleurs mis en place dans chaque ville dépourvue d'outils éducatifs municipaux, des cellules éducatives dans lesquelles siègent auprès des maires, le Département et l'Éducation Nationale. Ce qui permet de mieux traiter notamment des problématiques d'absentéisme, de décrochage scolaire et de basculement dans la délinquance. Le but de cet après-midi riche formation aura été de compléter la boîte à outils du CISP, avec de nouveaux moyens construits en collaboration avec le Parquet de Valenciennes afin d'assurer la tranquillité publique de nos villes. La signature de la convention de « Rappel à l'ordre » a ponctué cet après-midi formateur.

LE RAPPEL À L'ORDRE...

Parmi les outils de la coopération : le rappel à l'ordre. Qu'est-ce que le rappel à l'ordre ? Il s'agit d'une injonction verbale, adressée par le maire, dans le cadre de son pouvoir de police administrative (non pas en tant qu'OPJ) et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance. Le maire peut procéder lui-même au rappel à l'ordre ou peut déléguer un adjoint, membre du conseil municipal. Le maire peut prononcer un rappel à l'ordre pour des faits qui ne constituent pas un délit ou un crime, lorsqu'aucune plainte n'a été déposée ou qu'aucune procédure pénale n'est engagée par les autorités judiciaires. Le rappel à l'ordre s'applique en cas de non-respect d'un arrêté municipal ou de police, en cas d'atteinte au bon ordre, à la sûreté, la sécurité ou la salubrité publique, ou encore à des faits relevant d'une peine contraventionnelle ou à des mauvais comportements n'emportant pas de qualification pénale. Une convention peut être signée avec le parquet en la matière afin de faciliter la mise en place de cette mesure. La politique pénale du parquet de Valenciennes prévoit cette possibilité pour les mineurs uniquement ayant commis des faits de délinquance ou étant dans une situation d'absentéisme scolaire, par exemple. Ce RAO n'étant pas une mesure judiciaire, il ne donne pas lieu à inscription au casier judiciaire.

Environnement, Hygiène & Sécurité

Les Règles de Bon Voisinage

Entre voisins, restons courtois ! Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.



BRUITS de voisinage

Tous responsables
Tous concernés

➔ Que faire en cas de nuisances sonores ?

La première chose à faire est d'engager une démarche amiable auprès de la personne qui crée le trouble. Aller frapper chez son voisin, lui écrire et tenter par différents moyens d'établir une conciliation est un préalable. En cas d'échec, il vous appartiendra de contacter les services de Police qui pourra ainsi établir un procès-verbal constatant la réalité du trouble et en ordonner la cessation. En cas de trouble important et répété, il est également possible de faire déplacer un huissier de justice mais son intervention, qui passe par l'établissement d'un constat, est payante.

Il convient de prendre contact avec un huissier à l'avance pour qu'il puisse disposer des moyens de mesure acoustiques nécessaires. Ce constat sera surtout utile si le plaignant souhaite engager une action en justice ultérieure pour obtenir réparation du préjudice subi.

Choisir le bon moment
C'est moins dérangeant!



➔ Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi

De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Au jardin aussi il y a des règles

➔ Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4e classe de 750€

➔ Planter sans dépasser

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- > Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- > Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.



Grippe Aviaire

La Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord (D.D.P.P.N) informe les détenteurs de volailles sur les mesures de prévention à mettre en œuvre afin de protéger les élevages de volailles domestiques d'une potentielle contamination :

- ➔ Toutes les volailles doivent être enfermées ou mises sous filet
- ➔ Mettre l'eau et la nourriture à l'abri de la faune sauvage
- ➔ Déclaration en mairie
- ➔ Consulter un vétérinaire en cas de signe évocateur de grippe aviaire ou mortalité anormale

Pour toute information complémentaire, contacter la D.D.P.P.N. au 03.28.07.22.00

Journée de dépistage

Le 12 Mai, à la salle de la Jeunesse, une journée de dépistage à la COVID 19 a été organisée en partenariat avec l'A.R.S.. Les bénévoles de la croix rouge ont accueilli les volontaires souhaitant se faire dépister. Au total, environ 70 personnes ont été testées gratuitement et sans rendez-vous durant cette journée.



Accompagnement pour la vaccination

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre le Covid-19, Monsieur le Maire et les membres du Conseil d'administration du CCAS, ont souhaité apporter leur soutien aux personnes les plus vulnérables, inscrites sur le registre communal, à la fois dans la prise de rendez-vous mais aussi dans le transport depuis le domicile jusqu'au centre de vaccination.

Ainsi, les agents du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile du CCAS ont accompagné les personnes les plus en difficultés pour se faire vacciner.



(Chaque tribune est rédigée par son groupe respectif)

LE GROUPE

**Ensemble pour agir,
l'humain d'abord !**

Le dernier conseil municipal a été consacré notamment au vote du budget, moment important de la vie démocratique.

Comme cela avait été souligné lors du Débat d'Orientations, ce budget est élaboré dans un contexte difficile. Enfin pas pour tout le monde,

selon le dernier classement Forbes, la fortune des 20 personnes les plus riches a augmenté de 62%, il y a bien les grands profiteurs de la crise. Les milliardaires français ne sont pas en reste, ils ont vu leur fortune augmenter de 175 milliards entre mars et décembre 2020.

Cela fait pourtant un an que nous subissons cette crise. Mais rien n'a été fait au niveau de l'état, pour renforcer notre système de santé, pour embaucher dans nos hôpitaux publics, nos écoles, pour donner des moyens à nos communes.

Le gouvernement maintient ses réformes telles que le démantèlement d'EDF-Enedis avec le projet Hercule, ou encore la privatisation des TER dans les régions. Il fait le choix aussi de soutenir les projets de délocalisations de nos activités industrielles dans l'aéronautique, la sidérurgie, l'automobile. Des plans de suppressions d'emplois continuent de tomber de la part de groupes comme Danone, Renault, Flunch... **Des choix sans vision d'avenir pour le pays, entièrement guidés par l'objectif de rentabilité du capital, au détriment de l'humain et de la planète.** Des choix qui impactent celles et ceux qui y travaillent dont les Escaudinois, choix qui affaiblissent la France et indirectement les collectivités.

Pour autant, nous agissons et le budget proposé est **équilibré et ambitieux.**

Nous pouvons compter sur la solidarité de la communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et malgré les difficultés, notre ville avance. Avec 3,8 millions d'euros, la Ville maintient un niveau d'investissement permettant de poursuivre les travaux et les actions de rénovation et d'amélioration.

- Maintien des subventions
- Travaux d'études
- Continuation des rénovations des quartiers
- Projet solidaire

Nous continuons à assurer certaines grandes politiques publiques prioritaires : l'éducation, la sécurité, la préservation du cadre de vie et la solidarité intergénérationnelle. Le tout sans emprunt.

Le budget va nous permettre d'avancer raisonnablement, efficacement afin que tous nos projets se réalisent dans **l'intérêt général.**

C'est pour toutes ces raisons que notre groupe a **voté le budget primitif.**

«L'avenir, c'est ce qui dépasse la main tendue».

Aragon

VOS ÉLUS : Bruno SALIGOT, Jeannette MARCUZZI, Ali BENAMARA, Annick TRIUUX, André DRELON, Dominique RISBOURG, Michel SION, Karine STIEVENARD, Olivier ABDELOUAHED, Jean-Charles WERY, Marc GERNEZ, Eugène GIL, Maryse PLAYE, Abdelaziz LOUGHANI, Christelle GUIOT, Pascal PUPILLI, Sylvie SCHUTT, Laurent LAKOMY, Frédérique VANDENNIEUWEMBROUCK, Cécile DI GIULIO, Céline JANICKI, Mélanie GALAND.

LE GROUPE

Objectif Escaudain

Chères Escaudinoises, Chers Escaudinois,

Lors du vote du budget 2021, au dernier conseil municipal, nous avons décidé de nous abstenir.

La raison ? Faire de l'épargne nette c'est bien, offrir plus de services tout en maîtrisant les dépenses c'est mieux et c'est ce que les habitants exigent de

leurs élus. Avec un excédent de près de 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2020, nous réclamons une politique active en terme de propreté et d'amélioration du cadre de vie, plus active en terme de sécurité, plus active en terme de culture, d'emploi, etc.

Par conséquent, le budget présenté ne correspond pas à nos attentes.

Même si notre politique paraît trop ambitieuse pour le maire, nous sommes des pragmatiques et nous savons qu'elle est largement réalisable tout en maîtrisant les dépenses publiques. Et dans ce cadre, nous aurions pu compter, pour y parvenir, sur : des taux d'intérêt historiquement bas et des conditions d'emprunt exceptionnelles pour notre ville, notre énorme excédent budgétaire et les fonds de concours de la CAPH pour financer les dépenses d'investissement (qui seront probablement dépensés dans l'urgence en fin de mandat).

Dès lors deux visions politiques s'affrontent, d'une part celle du maire qui consiste à nous faire croire que nous sommes une ville pauvre, qu'il aimerait faire plus mais qu'il n'en a pas les moyens (mais qui réussit toutefois à épargner des millions) et la nôtre qui prône un interventionnisme municipal (plus de services pour nos citoyens).

La raison ? Faire de l'épargne nette c'est bien, offrir plus de services tout en maîtrisant les dépenses c'est mieux et c'est ce que les habitants exigent de

leurs élus. Avec un excédent de près de 3,7 millions d'euros pour l'exercice 2020, nous réclamons une politique active en terme de propreté et d'amélioration du cadre de vie, plus active en terme de sécurité, plus active en terme de culture, d'emploi, etc.

Par conséquent, le budget présenté ne correspond pas à nos attentes.

Même si notre politique paraît trop ambitieuse pour le maire, nous sommes des pragmatiques et nous savons qu'elle est largement réalisable tout en maîtrisant les dépenses publiques. Et dans ce cadre, nous aurions pu compter, pour y parvenir, sur : des taux d'intérêt historiquement bas et des conditions d'emprunt exceptionnelles pour notre ville, notre énorme excédent budgétaire et les fonds de concours de la CAPH pour financer les dépenses d'investissement (qui seront probablement dépensés dans l'urgence en fin de mandat).

Dès lors deux visions politiques s'affrontent, d'une part celle du maire qui consiste à nous faire croire que nous sommes une ville pauvre, qu'il aimerait faire plus mais qu'il n'en a pas les moyens (mais qui réussit toutefois à épargner des millions) et la nôtre qui prône un interventionnisme municipal (plus de services pour nos citoyens).

LE GROUPE

**Escaudinois, osons
le changement !**

Cher Escaudinoi(e)s

Les dépôts sauvages se multiplient le plus souvent en pleine ville comme ce fut le cas il n'y a pas si longtemps dans la rue Marceau pourtant les auteurs y risque d'importantes poursuites judiciaires mets-

nous déplorons le manque de communication de la majorité sur ce sujet et de plus faute de police municipale les dépôts sauvages, rodéo urbain et produits illicites on de beaux jour devant eux sur notre commune.

De plus, si la ville a la chance de pouvoir épargner des millions, c'est loin d'être le cas pour de nombreux escaudinois qui ont vu cette année leur pouvoir d'achat baisser avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères décidée par le maire.

Autres sujets qui nous tiennent à coeur et qui attendent des réponses des élus majoritaires :

- La rénovation de la cité Schneider. Beaucoup d'habitants sont inquiets et il serait bon de les rassurer et de leur apporter des réponses précises quant à leurs interrogations. A l'origine, on leur avait promis le choix entre leur maison rénovée ou le départ du quartier mais pour une dizaine de familles, il semble que ce choix de rester n'est plus à l'ordre du jour. Apparemment, il est plus onéreux de rénover que de détruire ! Quel dommage que l'adage « l'humain d'abord » ne trouve pas d'écho dans ce cas bien précis...
- Le nouveau tronçon de l'autoroute qui passe près de la cité Nervo pour lequel des escaudinois souhaiteraient obtenir des réponses quant aux travaux et tracé exact.
- La toute nouvelle Maison de Santé dont les problèmes techniques affectent les professionnels de santé.

Suivez notre actualité sur notre page Facebook. Pour nous contacter ou adhérer à Objectif Escaudain : objectifescaudain@gmail.com

Les élus du groupe Objectif Escaudain : Catherine MERCIER-DHENNAIN, Michaël ABDELKADER, Laure TROIA, Christian DUHEM, Franca PÉTRIOLI.

ÉLECTIONS :

Au mois de juin vous serez appeler une nouvelle fois aux urnes cette fois-ci pour les élections régionales et départementales pas d'abstention possible le 20 juin prenez cinq minutes de votre temps ne laissez personne décider à votre place.

COVID :

Avec la campagne de vaccination bientôt la fin de cette pandémie espérons-le !! qui aura fait beaucoup de dégâts aussi bien psychologique que financier.

Surtout portez-vous bien et faites attention à votre santé.

Geoffrey CLOET, Romuald CARPENTIER.

Disparition de Monsieur Gilbert DHENAIN - Conservateur du Musée



Le 3 Mai dernier, Gilbert DHENAIN, ancien instituteur de l'école Salengro s'en est allé à l'âge de 84 ans. « Conservateur du musée de la mine et des traditions populaires d'Escaudain » depuis 1998, notre « historien local », qui aimait faire découvrir les richesses de notre ville aux plus jeunes,

était une figure bien connue notamment dans le milieu associatif. Président, Vice-président ou membre dans de nombreuses associations (Cercle Laique, Club de Généalogie, Association de Sauvegarde du Patrimoine Escaudinois, Amis du Musée, Fonds de Participation des Habitants, Club d'athlétisme,...), co-fondateur de l'association Bassin Minier Patrimoine Mondial du Nord, référent « Bassin Minier Unesco ». Ce bénévole infatigable s'était investi depuis plus de 40 ans dans la sauvegarde du patrimoine minier, en particulier en 1978, période durant laquelle il s'est battu pour la préservation du terril Audiffret-Pasquier. Sa disparition laissera un grand vide sur le plan culturel et au sein des associations dont il faisait partie.



Gilbert entouré de ses amis de l'association de sauvegarde du patrimoine



L'archéologie était une de ses passions favorites

Élections Départementales et Régionales (Dimanches 20 et 27 Juin)



En raison de la crise sanitaire et du protocole à mettre en œuvre, une **modification des bureaux de vote** pour lesquels une salle plus spacieuse se trouvait à proximité a été sollicitée auprès des services préfectoraux.

Ainsi :

- **Le bureau n°2**, école maternelle René Simon sera transféré à la salle Allende (place Gambetta).
- **Le bureau n°3**, école maternelle Roger Salengro sera transféré à la salle de réception Roger Salengro.
- **Le bureau n°7**, centre Culturel Charles de Gaulle sera transféré à la salle Delaune (stado municipal, rue Ambroise Croizat).
- **Les autres bureaux** se tiendront aux endroits habituels.

Il est rappelé aux électeurs que le port du masque est obligatoire et de venir avec leur stylo personnel (noir ou bleu) pour émarger.

Remplacement de la porte de l'église



La porte d'entrée de l'église Saint Martin, trop vétuste a dû être remplacée. Une belle restauration effectuée par les menuisiers du service technique de la Ville, réalisée en concertation avec l'association de sauvegarde du patrimoine d'Escaudain qui avait apporté quelques conseils sur les techniques d'assemblage et le choix des matériaux pour que l'œuvre reste dans l'esprit d'antan.



La ducasse est maintenue du 3 au 6 Juillet

Le calendrier du déconfinement autorise la réouverture des festivals à compter du 30 Juin prochain. De ce fait, la municipalité d'Escaudain a donc souhaité organiser ses traditionnelles festivités dans le cadre de la fête nationale.

Les mesures sanitaires nous imposent de limiter cependant le public à 1 000 personnes. Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières et de distanciation physique.



Festivités de la Fête Nationale MARDI 13 JUILLET 2021

1ère Partie



Angélique LALISSE,
chanteuse Escaudinoise

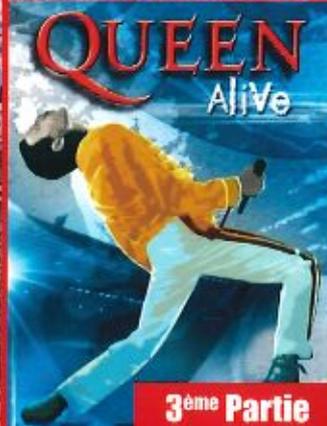
2ème Partie



Top 90
CORONA 2 & 3
Mr vain
gala
snap
Les années Dance Machine

vers 20h45 : Top 90

3ème Partie



QUEEN
Alive

Animations à partir de 20 h - Stade Municipal



vers 21h45 : Queen Alive

GRAND FEU D'ARTIFICE À 23H
THEME : « FANTASTIC »

Licences de spectacles n°1-1059738 et 3-1059739